

Concours de contrôleur des services techniques de classe normale du Ministère de l'Intérieur au titre de l'année 2018

Rapport du jury

Composition du jury :

- Mme Hélène CHARTON, ingénieure principale des services techniques, présidente du jury,
- M. Michel MOREAU, ingénieur des services techniques, vice-président du jury,
- Mme Sandrine BEIGNEUX, contrôlease des services techniques de classe exceptionnelle,
- M. Dominique LASOTTA, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle,
- Mme Mireille LE DOEUFF, attachée principale,
- M. Stéphane COUR, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle,
- Mme Audrey GEBUHRER, contrôlease des services techniques de classe exceptionnelle,
- Mme Isabelle MILLET, ingénieure des services techniques,
- M. Nicolas JEANNOT, contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle.

Modalités du concours :

La session 2018 du concours de contrôleur des services techniques s'est tenue du 17 mai 2018, date de l'épreuve écrite, au 21 septembre 2018, date de la réunion d'admission à l'issue de l'épreuve orale.

Cette année, l'épreuve orale a été réalisée pour les candidats d'outre-mer par visioconférence. Le jury souligne l'importance pour tous les services déconcentrés de se doter de matériel adapté, et de bonne qualité, pour mener dans de bonnes conditions les auditions des candidats.

Statistiques de la session 2018 :

Concours externe						
	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis / LP	Candidats admis / LC
Armement	1	31	3	1	1	/
Automobile	2	85	52	6	1	/
Bâtiment	21	117	67	23	14	/
Logistique	4	174	66	13	4	3
Total	28	407	188	43	20	3
Concours interne						
Armement	3	19	13	5	3	/
Automobile	2	92	73	10	2	3
Bâtiment	12	96	73	22	12	1
Logistique	2	102	72	8	2	3
Total	19	309	231	45	19	7

Appréciations générales

La session 2018 du concours de contrôleur des services techniques de classe normale se traduit par un nombre de candidats inscrits en nette diminution par rapport à la session précédente (-18%). En outre, un nombre significatif de candidats inscrits ne se sont pas présentés à l'écrit (354 sur 716 soit 49 % seulement) et 11 sur 88 à l'épreuve orale, soit 12,5 %.

Au regard de la mobilisation nécessaire à l'organisation de ce concours, le jury déplore les nombreuses absences non communiquées au service organisateur de candidats admissibles, notamment pour le concours interne.

Les sujets de l'épreuve écrite sont, au regard de l'admissibilité des candidats, d'un niveau de difficulté adapté. Leur contenu et leur densité étaient compatibles avec le temps imparti aux candidats.

Les corrections ont révélé une nette différence entre les candidats (internes) ayant ou non participé aux préparations aux concours (écrit et surtout oral). Ceux n'ayant pas participé aux préparations ont éprouvé des difficultés à se projeter en situation d'encadrement.

Un renforcement de la formation administrative générale permettrait certainement de réduire cet écueil.

Le jury conseille également aux candidats de ne pas hésiter à solliciter l'aide de leur hiérarchie pour se préparer, lorsque cela est possible.

Bon nombre de candidats ont manifesté un manque d'aisance avec la rédaction de note. Le nombre important de fautes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire rend difficile la lecture de certaines copies.

Lors des épreuves orales, et notamment dans les spécialités « automobile » et « armement », des candidats ont motivé leur participation au concours par le souhait de transformer en profession ce qui est pour eux une passion ou un loisir. Si cette démarche est louable, ces candidats doivent impérativement consolider leurs connaissances et leurs compétences pour prétendre répondre aux exigences techniques attendues d'un contrôleur. Il s'est avéré au final, que ces candidats avaient obtenu les notes les plus basses aux épreuves écrites.

Le jury rappelle que si la mobilité ne fait pas partie des critères de notation, celle-ci est évoquée lors des entretiens afin de connaître l'horizon professionnel des candidats. Lors des entretiens, le jury a constaté que le choix géographique du poste est le critère le plus important pour les candidats.

Ainsi, la connaissance de la localisation des postes à l'ouverture du concours, permettrait un recrutement plus large d'une part, et éviterait d'autre part l'abandon du bénéfice du concours pour des candidats ne pouvant répondre favorablement à cette mobilité (à plus forte raison pour les postes proposés en Outre-mer).

Il serait également souhaitable que le choix des postes soit réalisé sous la forme d'un amphithéâtre d'affectation à l'instar de ce qui est fait pour les ingénieurs et techniciens SIC en respectant l'ordre de classement.

Spécialité immobilier :

Le sujet écrit, axé sur la technique, a permis de sélectionner des candidats possédant des connaissances techniques avérées pour ceux qui ont eu au moins 11 à l'écrit. Le niveau général étant particulièrement bas, des candidats ont été admissibles avec des notes largement inférieures. Parmi ces derniers, des personnes ne possédant aucune compétence dans le domaine « technique bâtiment/construction » ont pu réussir avec des connaissances générales et une bonne analyse des documents fournis.

Lors de l'épreuve orale, la préparation et la motivation des candidats étaient très aléatoires, allant du candidat presque parfait au candidat non préparé et ne démontrant aucune motivation.

Dans ce cadre, et avec la volonté affirmée de n'admettre que des candidats ayant un potentiel réel pour occuper un poste de CST-CN, il n'a pas été possible de sélectionner autant de candidats que de postes ouverts.

Spécialité automobile :

La difficulté du sujet était conforme au niveau du concours et en adéquation avec le futur métier des candidats. Les candidats interrogés lors de l'oral l'ont trouvé « intéressant ».

Il est constaté sur l'ensemble des copies un manque de préparation de l'épreuve écrite.

Par contre, lors de l'oral, les candidats se sont révélés motivés et préparés. Malheureusement, certains candidats manquent cruellement de confiance en eux et devront absolument améliorer leur communication orale pour réussir un entretien.

En externe, 4 candidats sur 6 ne se sont pas présentés à l'épreuve orale, ce qui est dommageable pour la sélection.

Spécialité armement :

L'épreuve écrite, purement technique mais d'apparence assez simple a permis de faire une sélection efficace des candidats.

L'épreuve orale a ensuite permis de consolider ces impressions, puis de sélectionner les candidats présentant les meilleures capacités en matière de gestion de personnel et en logistique armement. Tous les candidats ont démontré s'être sérieusement préparés pour les épreuves orales.

Spécialité logistique :

L'épreuve écrite faisait appel à un esprit de synthèse et de logique en plus des connaissances techniques minimum attendues sur un poste de CST-CN. Elle a permis de sélectionner des candidats détenteurs de savoir techniques et démontrant des capacités d'analyse certaines. L'orthographe n'est pas toujours au niveau des attentes pour un technicien de catégorie B.

L'épreuve orale a permis de constater un manque de connaissances de l'administration et de l'environnement professionnel, tant pour les candidats externes que pour les internes. Certains candidats, notamment en externe, se sont toutefois démarqués par leur dynamisme et leur motivation.

Le nombre limité de postes ouverts en interne comme en externe a permis de sélectionner des candidats ayant un fort potentiel.

Hélène CHARTON
Présidente du jury